

Fonds Initiatives Locales

Quatre fonds dédiés au financement des initiatives haïtiennes locales dans les domaines urbain, rural, économique et culturel



La Fondation de France, dans le cadre de son programme **Solidarité Haïti**, soutient les initiatives locales haïtiennes dans les secteurs de la culture, de l'entrepreneuriat, du développement rural et urbain à travers la mise en place des **Fonds pour les Initiatives Locales (FIL)**. Plus d'informations sur : www.fondationdefrance.org



Le FIL «Rural» géré par **Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières** finance des projets portés par des ONG ou des associations locales travaillant dans les zones rurales touchées par le séisme. Les projets soutenus pourront viser la reconstruction ou la réhabilitation d'infrastructure, l'appui à la valorisation de produits alimentaires et aux filières d'exportation, le développement de l'élevage, les projets environnementaux ou encore des projets d'appui aux organisations paysannes. **Contact : FILruralhaiti@avsf.org**

ENTREPRENEURS du Monde

Le FIL « Petites entreprises » géré par **Entrepreneurs du Monde** a pour objectif de soutenir la création ou le développement de très petites entreprises haïtiennes en favorisant la mise en place d'activités productives et génératrices d'emplois. Par le biais d'une subvention, d'un crédit et d'un suivi individualisé, Entrepreneurs du Monde vous propose de soutenir votre projet et de couvrir les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre. N'hésitez pas à vous renseigner pour connaître les critères de sélection des projets et des entreprises.

Contact: biznislokaledm@gmail.com



Le FIL « Urbain » géré par le **GRET**, finance des projets en milieu urbain, dans les quartiers précaires. Le fonds soutient des réalisations comme l'aménagement d'espaces publics, l'organisation d'événements communautaires, des actions de sensibilisation ou de formation, avec pour objectifs de renforcer les capacités des acteurs locaux du développement urbain et la redynamisation des quartiers à travers le renforcement des liens sociaux.

Contact : FIL-urbain@gret.org



Appel à projets 2013 Fonds Initiatives Locales



FIL Culture Haïti

*Pour le renforcement du
secteur culturel haïtien*

La Fondation Culture Création, institution culturelle haïtienne reconnue d'utilité publique, est partenaire de la Fondation de France pour la mise en œuvre du **FIL Culture Haïti**. Elle gère le fonds et accompagne les structures qui font une demande de subvention au Fil Culture.

Contacts : filculturehaiti@gmail.com
filculturehaiti@fondationculturecreation.org
www.fondationculturecreation.org
38, rue Faustin 1^{er}, Canapé-Vert, HT6115 Port-au-Prince
Tél : (+509) 2813-7124 / 2918-7878



L'appel à projets 2013

Accorde une subvention aux initiatives culturelles qui œuvrent dans une logique de développement durable tout en encourageant la mutualité dans l'action pour pallier à la carence de ressources et d'équipements culturels. Il comprend deux types de projets : les petits projets et les grands projets.

Les projets présentés par une seule structure

Seront subventionnés des projets non strictement commerciaux visant le renforcement culturel, présentés par une structure haïtienne jeune.

Limite maximale de financement par projet : 250 000 Gourdes

Durée limite de projet : 4 mois

Champs d'action culturelle des projets :

- Artisanat d'art – création, production, formation ;
- Arts vivants – création, production, formation ;
- Arts plastiques – création, exposition, formation ;
- Photographie et audiovisuel - création, production, formation ;
- Littérature – création, production, formation, édition ;
- Recherche et publication dans les divers champs relatifs à la culture et l'art haïtiens.

Les projets présentés par plusieurs structures

Seront subventionnés des projets culturels à impact durable et effets d'entraînement dans leur communauté d'accueil. Ils doivent être présentés conjointement par deux ou trois structures haïtiennes expérimentées. Nous recevons ces projets uniquement à la 1^{ère} instruction 2013.

Limite maximale de financement par projet : 1 500 000 Gourdes. Cofinancement : obligatoire.

Durée limite de projet : 8 mois

Actions culturelles visées par les projets :

- Equipements culturels ;
- Espaces culturels – réhabilitation, aménagement ;
- Patrimoine bâti, culturel et naturel – mise en valeur ;
- Résidence d'artistes, d'écrivains ; publications de nature anthologique ;
- Recherche et publication dans les divers champs relatifs à la culture et l'art haïtiens.

A qui s'adresse l'appel à projet 2013?

Aux institutions et associations culturelles haïtiennes, regroupements d'artistes, d'artisans d'art, d'écrivains et d'opérateurs culturels, médias, universités et établissements scolaires, qui présentent un projet culturel et sont actifs dans les trois (3) départements (Ouest, Sud-est et les Nippes) directement affectés par le séisme de 2010.

Pour bénéficier du fonds, le demandeur doit être une structure haïtienne qui :

- a) est inscrite ou enregistrée à une instance publique concernée (Mairie, Ministère de la Culture, Ministère des Affaires sociales, Ministère du Commerce, Ministère de l'Education Nationale) ;
- b) dispose d'un matricule fiscal ;
- c) n'est pas rattachée à une institution-mère à l'étranger et de laquelle elle reçoit un soutien financier, exception faite des fondations haïtiennes reconnues d'utilité publique ;
- d) est directement chargée de la mise en œuvre de l'action proposée ;
- e) dispose obligatoirement d'une adresse postale et électronique (E-mail) ;
- f) détient un compte courant en gourdes en Haïti ;
- g) justifier d'un an ou de deux ans de réalisations culturelles, dans le cas où la demande est présentée par plusieurs structures.

Il sera aussi demandé une preuve de ces exigences ainsi que copie des statuts, de la dernière réunion de l'assemblée de l'association, de la dernière activité réalisée et son rapport de dépenses.

Les dates à retenir

L'appel à projets s'étend sur 5 mois, de janvier à mai 2013. Il comporte 2 périodes d'instruction.

Instruction 1

Date limite de réception des dossiers de demande de subvention (DDS): 16 février 2013 à 12h pm.

Instruction 2 : uniquement pour les projets présentés par une seule structure

Date limite de réception des dossiers de demande de subvention (DDS) : 11 mai 2013 à 12h.

Que faire pour soumettre une demande de subvention au FIL Culture ?

- 1) Se renseigner davantage sur les conditions de l'appel à projets en faisant la demande aux adresses électroniques de la Fondation Culture Création indiquées ci-après ;
- 2) S'inscrire et participer à une séance d'information sur l'appel à projets ;
- 3) Constituer un dossier de demande et le déposer à l'adresse de la Fondation Culture Création, avant la date limite de réception des dossiers.

Après le dépôt du dossier, attendre les questions de l'instructeur et y répondre dans le délai imparti.

Pour plus d'informations :

Adressez-nous une demande à
filculturehaiti@gmail.com / filculturehaiti@fondationculturecreation.org
ou

Visitez-nous au #38, rue Faustin 1^{er}, Canapé Vert, Port-au-Prince
Tél : (+509) 28 13 71 24 / 29 18 78 78

Le formulaire DDS est téléchargeable sur :
www.fondationdefrance.org / FILCULTUREHAITI
www.fondationculturecreation.org / FIL Culture Haïti